



**MONITORAT FEDERAL 2^{ème} degré
TREBEURDEN JUILLET 2005**

LE CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ACTIVITE

Coefficient 1 : Durée 45 minutes
NB : Chaque réponse est très brève

- **Création d'un Club de plongée (établissement activités physique et sportives pratiquant la plongée subaquatique) (2 points)**

Quelles sont les conditions et démarches pour créer un club de plongée affilié à la FFESSM ?

- **Le certificat médical. (3 points)**

Présentez sous forme de tableau pour les différentes populations de plongeurs :

Par qui est-il délivré ?

Quelle est sa durée de validité et ses spécificités ?

- **Qu'elles sont les conditions pour organiser un examen Initiateur Club, de Capacitaire et de MF1. (2 points)**

Donnez les compositions minima de jury?

- **Un club peut-il prêter du matériel pour une sortie privée ? (2 points)**

Justifiez votre réponse. Si non : pourquoi, si oui à quelles conditions

- **Nouveaux statuts adoptés à l'AGE de Lyon du 5 Juin 2004 (3 points)**

Quelle est la composition du CDN (Comité Directeur National) ?

Quel est son mode d'élection ?

Quelle est la durée du mandat du Président ?

Quelles ont été les modifications apportées aux Commissions ?

- **Quelles sont les différentes instances prévues par le règlement disciplinaire adopté à l'AG de Lyon du 5 Juin 2004 (2 points)**

- **Initiateur Club (3 points)**

Quel est le cursus pour un plongeur voulant se présenter à l'examen d'initiateur de club ?

Quelles sont les épreuves de l'examen ?

- **La commission technique nationale (3 points)**

a. Quel est son rôle ?

b. Quelles sont les conditions pour rendre exécutoires ses propositions?